
RE: Demandes PLU - Parcelles IK92 et IK 89

À partir de WOROCH Thomas <t.woroch@bordeaux-metropole.fr>

Date Ven 09/10/2026 15:24

À myriam pivert <mymylafee@hotmail.fr>

Cc dominique.bernes@orange.fr <dominique.bernes@orange.fr>

Bonjour,

Je vous confirme l'envoi de votre demande pour la parcelle IK92 à notre intermédiaire de la Direction de l'Urbanisme mais comme indiqué, l'enregistrement sur le site internet vous assurera une réponse dédiée.

C'est bien noté concernant la parcelle IK89 pour laquelle nous restons en attente de votre courrier.

Cordialement,

Thomas Woroch

Responsable projet aménagement urbain

Service Aménagement Urbain

Direction du Développement et de l'Aménagement

Direction Générale des Territoires

T : 07 64 08 98 94 - Poste 29654



Esplanade Charles-de-Gaulle

33045 Bordeaux cedex

bordeaux-metropole.fr

De : myriam pivert <mymylafee@hotmail.fr>

Envoyé : vendredi 9 octobre 2026 08:50

À : WOROCH Thomas <t.woroch@bordeaux-metropole.fr>

Cc : dominique.bernes@orange.fr

Objet : RE: Demandes PLU - Parcelles IK92 et IK 89

Importance : Haute

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de mymylafee@hotmail.fr. [Pourquoi c'est important](#)



Courriel d'un expéditeur externe

Bonjour Monsieur Woroch,

Je vous remercie pour votre retour et pour les précisions apportées concernant mes demandes relatives aux parcelles IK92 et IK89.

Je prends bonne note de vos recommandations et souhaite toutefois obtenir quelques précisions afin de m'assurer que ces deux dossiers puissent avancer dans des délais raisonnables.

Concernant la parcelle IK92 – Ouverture des droits à construire

Je vais déposer ma demande sur la plateforme de concertation relative à la révision du PLU de Bordeaux Métropole, conformément à votre recommandation.

Je vous remercie également de bien vouloir me confirmer que ma demande, que vous indiquez transmettre à la Direction de l'Urbanisme de Bordeaux Métropole, sera effectivement enregistrée dans la base de données dédiée et prise en compte dans le cadre de la procédure de révision du PLU.

Concernant la parcelle IK89 – Suppression de la servitude de localisation

Je prends acte de votre confirmation selon laquelle la Ville de Pessac n'aurait aucun intérêt à maintenir la servitude de localisation grevant cette parcelle.

Compte tenu de cette position, je souhaite que cette situation puisse être régularisée dans les meilleurs délais.

Vous évoquez la possibilité d'adresser à la Ville une demande de mise en demeure d'acquiescer (MEDA), un courrier sera envoyé avec AR dès demain.

Mon objectif est de parvenir, d'une part, à un examen effectif de ma demande d'ouverture des droits à construire sur la parcelle IK92 dans le cadre de la révision du PLU et, d'autre part, à une résolution concrète de la servitude de localisation grevant la parcelle IK89.

Je reste à votre disposition si besoin,

Bien cordialement,

Myriam BERNES

De : Dominique BERNES <dominique.bernes@orange.fr>

Envoyé : jeudi 8 octobre 2026 17:26

À : mimi <mymylafee@hotmail.fr>

Objet : Fwd: Demandes PLU - Parcelles IK92 et IK 89

----- Message d'origine -----

De : WOROCH Thomas <t.woroch@bordeaux-metropole.fr>

À : Dominique BERNES <dominique.bernes@orange.fr>

CC : "anna.idoux@safti.fr" <anna.idoux@safti.fr>

Date : 08/10/2026 16:27 CEST

Sujet : Demandes PLU - Parcelles IK92 et IK 89

Bonjour M. Bernes,

Je me permets de vous contacter directement suite à vos demandes de modifications du PLU dans votre courrier du 04/08.

Concernant votre demande d'ouverture des droits à construire pour la parcelle IK92, nous vous recommandons de réaliser votre demande sur le site internet de la révision

du PLU de Bordeaux Métropole directement au lien suivant :
<https://participation.bordeaux-metropole.fr/processes/PLUBM3-1>

En effet, par cet outil, la Direction de l'Urbanisme de Bordeaux Métropole sera obligée de faire une réponse circonstanciée de votre demande. En parallèle nous faisons suivre votre demande à cette même direction pour enregistrement dans la base de données si besoin.

Concernant la servitude de localisation qui grève votre parcelle IK89, nous avons donné une suite favorable à votre demande via le courrier que vous trouverez en PJ du 11.03.25 dans lequel nous vous recommandons deux solutions, tout d'abord inscrire votre demande dans l'outil de concertation du PLU au lien ci-dessus puis, si vous êtes pressés, passer par un courrier à la ville de Pessac dans lequel vous demandez une Mise en Demeure d'Acquérir (MEDA) qui obligera la collectivité à se positionner sachant que la Ville n'a aucun intérêt à conserver cette servitude de localisation comme indiqué dans le courrier. Ainsi, la servitude tombera d'elle-même.

Nous restons à votre disposition si besoin,

Cordialement,

Thomas Woroch

Responsable projet aménagement urbain
Service Aménagement Urbain
Direction du Développement et de l'Aménagement
Direction Générale des Territoires
T : 07 64 08 98 94 - Poste 29654



Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

bordeaux-metropole.fr